



Convocation entretien préalable,faute grave ou lourde

Par **skorpionne**, le **22/10/2011** à **11:56**

Bonjour,

Hier, je me suis présenté à mon lieu de travail, et mon patron m'as remis en main propre une convocation pour un entretien en vue d'un licenciement pour faute grave ou lourde

Deja, je voulais savoir si il est normal qu'il soit noté "faute grave ou lourde??" ,,c'est soit l'un soit l'autre?!,en sachant que je n'ai aucune idée de ce que l'on va me reprocher,

De plus, aurais je drois au chômage si je suis licencié pour une de ces deux raison??

Je vous remercie d'avance pour votre réponse, car je suis très inquiète.

Merci

Par **P.M.**, le **22/10/2011** à **12:14**

Bonjour,

C'est effectivement limite de mentionner sur la convocation que c'est pour faute grave ou lourde cette dernière impliquant d'ailleurs une intention de nuire à l'entreprise, ce qui est extrêmement rarement retenu...

Je vous conseillerais tout d'abord de vous faire assister à l'entretien préalable de préférence par une représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du salarié, comme cette possibilité doit être rappelée dans la convocation...

Vous ne précisez pas si vous êtes en mise à pied conservatoire...

Par ailleurs tout licenciement ouvre droit à indemnisation par Pôle Emploi, sous réserve de répondre aux conditions d'ancienneté d'affiliation...

Par **skorpionne**, le **22/10/2011** à **19:49**

Merci pour votre réponse,,

C'est une mise à pied conservatoire,,je tiens à préciser, qu'il est noté sur cette convocation ;"

vous avez la possibilité de vous faire assister lors de cet entretien par un salarié de notre entreprise",,,dois je comprendre part la, que je ne peut me faire assister par une personne exterieur à l'entreprise?? car je suis assistante dentaire,,et il n'y a personne qui est la pour me defendre!! il y a mon patron et deux autres dentistes, donc une entreprise de moins de 10 salariés,,donc, mon patron peut il refuser que je me fasse assister par cette personne?? que ce passerai til dans ce cas de figure?? merci encore

Par **P.M.**, le **22/10/2011** à **21:41**

S'il n'y a pas de représentant du Personnel dans l'entreprise, ce qui semble être la cas, l'employeur ne peut pas refuser que vous soyez assistée par un [Conseiller du Salarié](#) et en ne le prévoyant pas dans la convocation, cela constitue déjà un vice de procédure à invoquer éventuellement par la suite...

Par **skorpionne**, le **23/10/2011** à **13:29**

Merci,

Je voulais également savoir comment ca se passe après l'entretien,,à partir de quand aurai je mes papiers assedic pour pouvoir toucher le chômage,,et y a t il un delais pour l'employeur pour me remettre tout ça,,car j'ai peur qu'il fasse trainer en longueur les choses volontairement,et moi, en attendant je n'aurai aucun revenu,,

merci encore

Par **P.M.**, le **23/10/2011** à **14:02**

Bonjour,

Après l'entretien préalable, l'employeur doit attendre 2 jours ouvrables au moins et un mois au plus avant de vous notifier la sanction éventuelle...

Mais si l'employeur entend maintenir le licenciement pour faute grave, il devrait le faire rapidement...

Il est admis ensuite que le solde de tout compte et l'attestation destinée à Pôle Emploi le soit au jour habituel de la paie...

Dès la réception de la lettre de licenciemen éventuel, vous pouvez vous inscrire à Pôle Emploi éventuellement par le site internet...

Par **skorpionne**, le **23/10/2011** à **15:19**

Ok,tout deviens plus clair,,merci encore,,

Et, est il normal que je dois attendre autant de temps pour cet entretien, car j'ai reçu la

convocation le 21 octobre,,et la date de l'entretien est prévu le 04 novembre! je trouve que c'est long! en sachant qu'en plus je ne suis pas payé!

Par **P.M.**, le **23/10/2011** à **15:44**

L'employeur semble effectivement abuser des délais mais finalement cela ne lui devrait pas être favorable le moment venu s'il devait s'en expliquer...

Encore une fois je vous conseillerais de rechercher un Conseiller du salarié et de voir avec lui si vous devez prévenir l'employeur qu'il vous assistera...